

Les termes de références relatifs au poste

Avocat :

- Le procureur a pour mission de :
- Répondre aux besoins de l'ATP+ et au traitement de ses demandes dans un délai de 24 heures.
 - Répondre à toutes les consultations (téléphoniques ou par mail) d'une manière instantanée.
 - Représenter l'ATP+ devant toutes les juridictions nationales et toutes les administrations et intervenir en urgence à chaque moment du jour comme de nuit.
 - Couvrir les consultations juridiques, les procédures post-judiciaires, la représentation devant les tribunaux sur tout le territoire Tunisien ainsi que la rédaction des lettres, de demandes ou de contrats.
 - Assurer des séances d'écoute et de soutien juridique pour les agents de proximité.
 - Répondre à des éventuelles demandes d'assistance juridique au profit des populations cibles de l'ATP+, publiées dans les journaux ou médias ou réseaux sociaux.
 - Préparer un rapport mensuel et trimestriel de soutien juridique incluant des recommandations et des propositions de développement et de suivi.